

Mai 2024 | www.zillisheim.fr



Bulletin mensuel de la commune de Zillisheim

Evènements à venir

Fête de la Musique



Programme du week-end

Vendredi 14 juin:

18h à 19h : MELTING (variétés) 19h à 20h30: APER'ROCK (reprises)

20h30 à 21h : LUSTIGE KLIQUE (gugga)

21h à 22h30 : APER'ROCK 22h30 à 23h: LUSTIGE KLIQUE

Buvette et petite restauration toute la soirée

Samedi 15 juin:

17h à 18h: PAPY'S BAND (reprises rock) 18h à 19h30 : DANY MOUREAUX (accordéon) 19h30 à 21h30 : WILD (pop, années 80) 21h30 à minuit : GOOD TRIP (rock)

Foodtrucks et buvette toute la soirée

Fête du vélo















Infos pratiques

Elections européennes le dimanche 9 juin



Bureaux de vote ouverts de 8h00 à 18h00 Pensez à vous munir de votre carte d'identité et de votre carte d'électeur pour voter

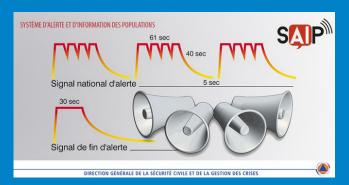
Risques majeurs

A la demande de villageois, nous faisons un petit rappel sur les risques majeurs.

Sur la première page de notre site internet rubrique informations, vous trouverez différentes informations et conseils sur la conduite à tenir en cas de catastrophes naturelles ou autres.

Nous rappelons également que la sirène est un des moyens d'alerte et se compose d'un son modulé, montant et descendant de trois séquences d'une minute et quarante et une secondes, séparées par un intervalle de cinq secondes.

La fin de l'alerte est annoncée par un signal continu de 30 secondes.



Brigade Verte : surveillance du moustique tigre

Pour le compte de l'Agence Régionale de Santé Grand Est, la Brigade Verte est chargée de la surveillance des moustiques potentiellement vecteurs de pathogènes.

Dans ce cadre, des pièges pondoirs vont être posés prochainement dans les espaces verts de notre commune.



Cela n'appelle aucune action de votre part, si ce n'est de ne pas les retirer!

Par ailleurs, un portail de signalement permet à tout un chacun de signaler la présence éventuelle du moustique « tigre » :

https://signalement-moustique.anses.fr/signalement_albopictus/

La Brigade Verte nous informera, le cas échéant, si des détections sont faites dans notre secteur.

Pour plus d'informations : https://demoustication. brigade-verte.fr/aedes-albopictus-le-moustiquetigre/

Maison de la Justice et du Droit

Pour tous les rendez-vous pris depuis le 1er mars 2024, les usagers reçoivent un SMS de confirmation du rendez-vous, comprenant un lien pour



annuler ce dernier et un SMS de rappel 48h avant le rendez-vous.

L'objectif de la mise en œuvre du rappel par SMS est de diminuer le nombre de rendez-vous non honorés afin de raccourcir les délais d'attente pour obtenir un rendez-vous avec les professionnels du droit!

Y aller:

Maison de la Justice et du Droit 14 rue du 6ème Régiment de Tirailleurs Marocains à MULHOUSE Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00

Tél.: 03 89 36 80 30

Infos pratiques

Arrêté préfectoral relatif aux brûlages et à l'usage du feu

Indépendamment du contexte de sécheresse à répétition et du risque d'incendie inhérent, il est nécessaire de mettre à jour les conditions d'usage du feu dans les milieux forestiers et agricoles, actuellement encadrés par le code forestier et 2 anciens arrêtés préfectoraux de 1977 et 1997.

Les points importants nouvel arrêté sont :

-L'usage du feu en milieu forestier et à moins de 200m de celui-ci est interdit du 15 mars au 30 septembre.



- -Entre le 1er octobre et le 14 mars, l'usage des barbecues fixes devant certains abris forestiers est autorisé selon des conditions exhaustives strictes définies à l'article 9.2 (autorisation du propriétaire, conditions d'accès, réserve d'eau...). En dehors de cette période ils doivent être neutralisés par un dispositif cadenassé.
- -En milieu forestier, l'usage de réchauds portatifs à gaz est autorisé uniquement à l'intérieur des abris forestiers ou sur les aires de bivouac aménagées disposant d'un emplacement sécurisé dédié à cet usage (cavité maçonnée). Les autres places de feux sont interdites.
- -Pour ce qui concerne les professionnels agricoles, les dispositions de l'AP de 1997 sont reprises dans ce projet d'arrêté avec des précisions techniques quant aux modalités de brûlage selon la période de l'année.
- -Conformément aux dispositions du Règlement sanitaire départemental (RSD), le brûlage à l'air libre des déchets verts produits par les ménages et les collectivités est interdit.

En cas de risques d'incendie lié aux conditions météorologiques, un arrêté spécial prévaudra sur le présent arrêté préfectoral.

L'arrêté préfectoral complet est consultable en première page de notre site internet rubrique informations.

Rappel de la réglementation locale sur les nuisances sonores

Nous sommes régulièrement sollicités par nos concitoyens sur le respect des horaires pour les travaux et la tonte. Nous vous rappelons qu'en règle générale, sont interdits de jour, comme de nuit, tous bruits susceptibles



de porter atteinte à la santé ou la tranquillité publique. Les activités de bricolage, les travaux extérieurs, les tontes sont réglementés. A noter que tous les travaux sont interdits le dimanche et jours fériés. Les jeux aquatiques aux abords et dans les piscines, les veillées tardives et bruyantes autour d'un barbecue, sont également générateurs de nuisances pour votre voisinage.

Pour éviter les conflits, respectez les horaires encadrés par l'arrêté municipal en vigueur consultable sur notre site internet rubrique URBANISME ET ENVIRONNEMENT >> Propreté et Tranquillité:

- -les jours ouvrables de 08h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h30
- -les samedis de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h00
- -nuisances sonores interdites les dimanches et iours fériés.

Participation citoyenne

Suite à des remontées des riverains des rues de la Barrière et Cimetière et des rues de Chambéry et avoisinantes, un questionnaire a été distribué,



pour permettre ainsi aux habitants d'exprimer leurs différentes attentes.

Les réponses des riverains des rues du Cimetière et Barrière ne permettant pas de prendre de décisions satisfaisantes pour l'ensemble, une réunion avec les riverains sera organisée prochainement.

Les remontées des rues Chambéry et avoisinantes sont majoritairement pour ne procéder à aucun changement (stationnements supplémentaires, mise en place de dispositifs de sécurité...), hormis un réaménagement de la Place du Capitaine Pilleux que nous allons étudier.

Nous vous remercions tous pour votre participation et cet échange constructif.

Evènements à venir

Juin 2024

Réunion publique

Le jeudi 13 juin 2024 à 19h00 à l'Espace Saint Laurent, notre municipalité organise une réunion publique.



A cette occasion les projets en cours et à venir vous seront présentés.

Cette réunion nous permettra également d'échanger et de recueillir vos avis, voire de prioriser les actions à entreprendre.

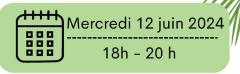
Réunion d'information vacances d'été

La Fédération des Foyers Clubs d'Alsace ainsi que les communes de Brunstatt-Didenheim, Zillisheim et Flaxlanden vous présentent :

RÉUNION

D'INFORMATION

VACANCES D'ETE JEUNESSE 11-17 ANS



Salle Inwiller (sous l'école primaire)
5 rue de l'école - 68720 FLAXLANDEN

L'équipe d'animation sera présente pour vous présenter le programme d'été et répondre à vos questions!

Pétanque électro



Réservez la date

Samedi 22 juin à partir de 14h30 :

fête des écoles à la salle polyvalente



Dimanche 7 juillet : concours de pétanque à l'Espace Saint Laurent organisé par la Zelleserbanda

Samedi 13 juillet à partir de 19h : bal tricolore à la salle polyvalente

Dimanche 14 juillet : Le petit Montmartre organisé par Passion Peinture sur la Place de la Mairie